

Quelle politique pour l'enseignement supérieur et la recherche publique demain ?

Cet éditorial paraît donc en pleine période électorale, à la veille d'un nouveau mandat, sans doute avec un nouveau président, de toutes façons dans un contexte nouveau. Dans ce contexte la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche sera sans aucun doute redéfinie.

Quels sont les enjeux pour ces secteurs ?

La politique menée par le candidat sortant, dans le prolongement du mandat précédent pour la recherche, a modifié les structures des universités, multiplié les formes de regroupement d'établissements, modifié les rapports entre les différents établissements du supérieur et les organismes de recherche, sans résoudre pour autant la question du pilotage de la recherche tant au niveau national que régional. Le statut des enseignants-chercheurs et le rôle du CNU, ainsi que la revalorisation salariale, ont été modifiés à la suite d'une action et d'une négociation où le Sgen-CFDT a joué un rôle central. En revanche, le pouvoir a multiplié les palinodies concernant les Prag et les PRCE. La loi LRU, emblématique de l'action de Nicolas Sarkozy, adoptée en tout début du quinquennat et dans une démarche précipitée, si elle mettait en avant la question de l'autonomie des universités, posait de façon caricaturale la question de la gouvernance, ne posait pas assez clairement la question des buts de l'institution universitaire et s'est heurtée en fin de mandat à une mauvaise appréciation des besoins des établissements sur la base d'une politique budgétaire devenue restrictive.

Mais le Sgen-CFDT ne veut pas d'un retour en arrière. Il faut approfondir, organiser et s'assurer du fonctionnement démocratique d'universités pleinement autonomes, intégrées dans leur territoire, et d'une taille suffisante pour assurer l'ensemble de leurs missions en révisant aussi la loi de 84. C'est une démarche porteuse d'une même ambition que le Sgen-CFDT appelle de ses vœux pour la réussite de tous les étudiants. Il faut s'appuyer sur les initiatives déjà prises, oser poser la question du financement et de la répartition des moyens, mettre enfin les parcours de bac - 3 à bac + 3 et la pédagogie universitaire au rang des priorités. Sur la formation des enseignants, après la catastrophique réforme que nous avons subie dans le mandat, il est grand temps de remettre à plat l'ensemble du dispositif dans le respect des objectifs fixés par le Sgen-CFDT (une véritable formation professionnelle et universitaire des futurs personnels de l'éducation, un accompagnement social des étudiants, une mise en place d'un outil de formation pédagogique à destination de toutes les universités...).

Au fond, sur l'ensemble des questions qui nous concernent, nous appelons à un vrai débat et à un changement de méthode, qui permettent de mobiliser l'ensemble des personnels de ces secteurs. Ce débat, entamé sur le forum du sup, doit par exemple porter sur le paysage de la recherche que nous souhaitons pour demain. La démarche suivie dans la mise en place des IDEX et Labex, si elle a reconnu et essayé de corriger le sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, si elle a associé universités et écoles, si elle a visé à améliorer le potentiel et la position internationale des établissements français, si elle a inclus des Idéfi, a cependant péché par son manque de transparence, son absence de vision prospective en termes d'aménagement du territoire, ou son manque de visibilité sur les objectifs de la recherche, qui ont été condamnés par le Sgen-CFDT. Faut-il pour autant évacuer ces questions de notre réflexion et, sinon, de quelle manière les poser pour une réponse à la fois efficiente et juste ?

Au final, nous pouvons aujourd'hui raisonnablement espérer que nous allons entrer dans une période plus enthousiasmante que la précédente. Pour peser sur les choix qui seront faits, pour défendre les personnels et transformer positivement leurs conditions de travail, et pour améliorer l'emploi, le Sgen-CFDT doit être en mesure de porter ses positions et ses revendications.

Le congrès fédéral, qui se tient du 21 au 24 mai à Décines près de Lyon, sera l'occasion de porter ces questions. A l'issue de ce congrès, il nous faudra également conforter et améliorer la prise en charge de ce secteur par la fédération.

Michel Piecuch, qui s'est attelé à cette tâche dans les cinq ans qui viennent de s'écouler, terminera son mandat au congrès de Décines, Patrick Fridenson nous a également annoncé vouloir faire coïncider sa retraite syndicale avec sa retraite. Même si je sais pouvoir continuer à compter sur eux pour des « coups de main », il nous faudra collectivement faire face à ce double départ. En tout état de cause, qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement syndical sans faille et qu'il me soit permis d'associer à ces remerciements Pierre Girard qui vient de laisser sa place de secrétaire général du Sgen-CFDT Recherche EPST. Trois militants « historiques » avec qui j'ai eu un grand plaisir à travailler et qui nous engagent à poursuivre et amplifier l'aventure humaine et syndicale du Sgen-CFDT dans l'enseignement supérieur et la recherche publique !

Thierry Cadart

p.1 Édito

Dossier élections universitaires

p.2 Élections universitaires : quelques éléments du débat

p.3 Élections à l'université : Rennes II, Toulouse III, Toulouse II

p.5 Grand emprunt : les conventions des IDEX

Dossier ultimes initiatives gouvernementales

p.6 Comité de suivi licence et licence professionnelle : APB, référentiels de compétences

p.7 Nouvelle voie de recrutement interne : le ministère bat en retraite

p.8 La criminologie au Cnam

p.9 Que sont les problèmes financiers et budgétaires des universités devenus ?

p.10 Formation et recrutement des enseignants et personnels d'éducation : ce que veut le Sgen-CFDT

Un "nouveau" cahier des charges pour la formation des enseignants

p.11 Communiqué de presse CFDT, CGT, FSU, Solidaires, Unsa : 1er mai 2012

Dossier Élections Comité national

p.11 Élections 2012 au Comité national de la recherche scientifique

p.12 Les candidates et candidats du Sgen : collèges A1, B1, A2, B2, 2e tour

p.13 Les candidates et candidats du Sgen : collège C

p.15 Cneser du 19 mars

p.17 Comptes rendus des sessions de qualification des sections 5 et 11

p.18 Carrière des Prag et PRCE : un site unique Sgen+

p.18 Hommage à Michèle Fardeau

p.19 JO/BO

Numéro 574 - 27 avril 2012
Mensuel d'information de l'Enseignement Supérieur.
ISSN 0398 0960. CPPAP 1014 S 07079.

Tel. 01 56 41 51 16

Fax. 01 56 41 51 11

Courriel :

suprecherche@sgen.cfdt.fr

site web : <http://www.sgen.cfdt.fr>

Directrice de la publication :

Bernadette Peignat

Réalisation : Naïma Benachou

ELECTIONS UNIVERSITAIRES : QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉBAT

Ces remarques très provisoires portent sur les élections dans les collèges enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs. En effet, un tableau des résultats Sgen-CFDT dans le collège BIATSS des conseils d'administration est en cours de construction et sera publié dans le prochain numéro de Campus. Des témoignages de membres des sections Sgen-CFDT de Rennes II, Toulouse II-Le Mirail et Toulouse III sont joints à ces remarques.

1. Le mode de scrutin LRU (qui n'était pas dans le projet initial soumis en 2007 au Cneser et avait été introduit par le gouvernement en cours de route) avait été fermement critiqué par le Sgen-CFDT dès 2007 et l'a été constamment depuis. Les élections de 2011-2012 apportent beaucoup d'eau à notre moulin. En particulier par la multiplication des cas d'égalité. Et par le constat renouvelé de la nocivité de la représentation des secteurs disciplinaires, dont l'Autonome s'est vanté récemment, à bon droit, d'avoir été l'inspirateur auprès des parlementaires UMP. Pour autant nous ne demandons pas le retour pur et simple aux modalités électorales d'antan (où les membres des trois conseils, CA, CS et Cevu, votaient ensemble) car il était générateur de votes à tours multiples qui ne donnaient pas une haute idée des universités et de leurs capacités stratégiques. Nous tenons à la primauté du Conseil d'administration (et avons aussi écrit qu'il faudra des modalités spécifiques pour les nouvelles universités souvent dites fédérales).

2. Dans un nombre important d'établissements la participation des enseignants et des chercheurs est en hausse. Ce point n'est pas lié à la loi LRU mais à la perception par un nombre croissant de membres de notre milieu de l'importance des enjeux. Aucune explication n'a été vraiment donnée jusqu'ici pour les cas de participation en baisse. On voit apparaître des groupes charnières qui en votant beaucoup et de façon groupée peuvent influencer sur le résultat d'ensemble : par exemple les médecins.

3. Dans un seul cas (Toulouse II) l'électorat Sgen-CFDT s'est vraiment divisé en deux, et les conséquences n'ont pas traîné. On peut cependant observer que les deux listes de Toulouse II ont réuni plus de voix que la liste Snesup qui l'a emporté, grâce au mode de scrutin LRU, et qui est donc de fait minoritaire. Dans un autre cas il y a eu des candidats membres du Sgen-CFDT sur plusieurs listes différentes. Mais, à ces deux (ou trois) exceptions près, la plupart des sections Sgen-CFDT ont réussi à déterminer une position et à s'y tenir. Ceci dit, la variété des positions, des stratégies et des tactiques des sections Sgen-CFDT dans ces élections est extraordinaire cette année. Les historiens de demain auront du travail d'interprétation sur ce point. Du coup il apparaît très difficile d'en tirer une analyse à l'échelle nationale, et ce n'est certainement pas là qu'on peut mesurer le poids du Sgen-CFDT dans l'enseignement supérieur. Des cas comme ceux d'Evry, Rennes II ou Tours montrent toutefois que le Sgen-CFDT peut jouer un rôle majeur dans ces élections. D'autres cas (Toulouse III, Lille II) montrent en outre que le Sgen-CFDT peut peser comme partenaire à part entière dans une coalition digne de ce nom.

4. Le premier enseignement d'ensemble est assurément la poursuite, lente mais régulière, de l'implantation de la CGT chez les enseignants du Supérieur. Pour ce qu'on peut en voir, elle se fait à la fois au détriment de Sud et à celui du Snesup.

5. La FSU en général, le Snesup et le SNCS en particulier, avaient décidé de faire des scrutins universitaires de 2011-2012 un test d'adhésion à leurs positions sur la politique universitaire et de leur force à l'échelle nationale. Au vu des commentaires pa-

rus sur le forum et des résultats donnés par l'AEF, il apparaît que ce pari osé a été perdu. Le Snesup n'apparaît pas nationalement en progression. On peut même soutenir (mais les calculs et les interprétations sont délicats) que le Snesup (et le SNCS avec lui) connaissent un effritement sensible dans les élections. La hausse de la CGT et l'implantation de certains présidents ne sont pas les seules causes. On trouvera au moins deux autres explications. L'une est l'expérience que les personnels font soit du double discours Snesup soit des inconvénients très réels d'une partie (je dis bien une partie) des pouvoirs locaux Snesup. On retiendra ici comme très symbolique, de ce point de vue, l'élection au 4e tour à la tête de l'UFR Sciences de Tours de Jean Fabbri, le fulminant secrétaire général du Snesup de 2005 à 2009, alors qu'il était pourtant candidat unique au poste de directeur. L'autre explication est la multiplication des situations où il y a eu deux listes Snesup concurrentes. Ce phénomène n'est pas propre au niveau local. On a pu le voir au sein de la CP-CNU avec les deux motions à propos de l'évaluation des enseignants-chercheurs. Du coup, le paysage universitaire qui est en train d'apparaître n'est pas celui que décrivent les communiqués de presse ronflants.

6. Que les élus étudiants ou les élus BIATSS détiennent une des clés de l'élection de certains présidents n'est pas une nouveauté. C'était déjà le cas dans certaines universités du temps de la loi Savary. Et sur le fond pour le Sgen-CFDT cela n'a évidemment rien de choquant : l'université est l'affaire de tous. A condition que les majorités se dessinent au grand jour et après débats publics, ce qui... n'est pas encore le cas partout.

7. Au-delà des fleurs de rhétorique qui ont poussé sans surprise, il est possible de dire que certains programmes pour les élections ont été l'occasion de rédiger des bilans sérieux sur l'établissement et sur le Pres comme sur la période que nous avons vécue depuis 2008 et d'élaborer des propositions nouvelles pour le fonctionnement de l'établissement concerné, voire à une échelle régionale ou nationale. Cela vaut pour le programme que notre section de Toulouse II avait pu mettre au point (1).

8. Il faudrait naturellement commenter les changements dans les présidents d'université. Il est encore trop tôt pour le faire. Deux tendances d'ensemble se dessinent déjà cependant. L'une est l'augmentation du nombre de présidents médecins : de 5 auparavant, ils sont déjà 10. Ceci est en partie lié à un bon apprentissage du mode de scrutin LRU. L'autre, inversement, est la baisse du nombre de présidentes. Elles étaient 11. Comme l'a relevé la journaliste de Libération Véronique Soulé dans son blog "C'est classe !" du 2 avril, elles seront au maximum 5. "C'est la Bérézina !", dit-elle avec raison. La solution, comme l'avait reconnu la CPU dans sa motion du 23 juin 2011, est la modification du décret électoral pour rendre obligatoires "des listes de femmes et hommes en position alternée" et aussi que, comme dans les villes de plus de 3000 habitants, les postes de responsabilité soient également répartis entre les femmes et les hommes, et ce du fait de la loi. Mais Laurent Wauquiez n'en a point voulu. Comme chacun sait, il aura été un très très grand ministre ...

Patrick Fridenson

(1) <http://avancer-construire-ensemble.info/wp-content/uploads/LIVRET-ACE.pdf>

ÉLECTIONS À L'UNIVERSITÉ RENNES II

Victoire historique du Sgen-CFDT, avec une bonne participation : presque 50% dans le collège B, plus de 75% en A et environ 70% dans le collège Biatss.

L'absence d'une troisième liste, chez les enseignants, contrairement aux élections précédentes, nous laissait seuls face au Snesup. Nos listes ouvertes sont étiquetées « SGEN Solidarité Ouverture ». Nous gagnons dans tous les collèges enseignants. L'impossibilité de présenter une liste dans deux collèges du CS nous ramène à égalité de sièges avec le Snesup dans les collèges enseignants de ce conseil.

Chez les Biatss nous gardons le siège que nous avons déjà au CA, nous restons derrière la CGT, mais nous devançons l'Unsa.

Il n'y avait qu'un seul candidat à la présidence, le président sortant, Jean-Emile Gombert, qui avait remplacé Marc Gontard en cours de mandat il y a 15 mois. Il a été élu par 14 voix sur 19 (et 2 votes contre du Snesup).

En ce qui concerne le bureau, Jean-Emile Gombert avait pris

des engagements sur sa composition avant les élections. Il n'a pas souhaité modifier cela.

Si Catherine Loneux, désormais ex-secrétaire de la section Sgen-CFDT, est vice-présidente du CA et première vice-présidente, les vice-présidences du CS et Cevu reviennent à des femmes (donc 3 femmes à la vice-présidence des conseils !) issues de la mouvance Snesup. Nous avons demandé à ce que deux des trois vice-présidences des conseils soient issues des listes SGEN S&O. Ceci nous a conduit à voter « contre » au CS (mais sans succès), à nous abstenir au Cevu et, finalement, à nous abstenir aussi au CA sur les votes des vice-présidences (hors celle du CA quand même) car nous n'avons pas souhaité rentrer dans le jeu, que nous avons dénoncé naguère, d'un CA qui déjuge les autres conseils.

La répartition des élus est la suivante :

- Conseil d'Administration : 11 SGEN S&O, 2 Snesup, 2 CGT ;
- Conseil Scientifique : 11 SGEN S&O, 10 Snesup, 2 CGT ;
- Cevu : 8 SGEN S&O, 5 Snesup, 1 Unsa, 2 CGT.

Michel Legault

ÉLECTIONS À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III – PAUL SABATIER

Les élections pour les conseils de notre université ont eu lieu les 26 et 27 mars. Les forces en présence étaient :

- D'une part, le président sortant, Gilles Fourtanier, qui conduisait des listes « POSITIF 2012 », soutenu par deux associations locales qui étaient déjà ses soutiens en 2008. Une immense majorité du secteur Santé avait soutenu sa candidature en 2008. Listes uniques au CA, mais listes séparées de ses soutiens aux CS et Cevu. Listes présentes dans tous les collèges de personnels, y compris Biatss.

- D'autre part, Bertrand Monthubert, qui conduisait les listes « Ensemble pour construire l'avenir de notre université » (listes dites ENSEMBLE) construites sur un regroupement intersyndical large et jamais vu dans l'histoire de notre université (Sgen-CFDT, Snesup, Snasub, CGT et Sup' Recherche), auxquels s'étaient joints des non syndiqués (essentiellement amenés par le Sgen-CFDT car nous avons constitué un collectif autour du Sgen-CFDT associant des non syndiqués depuis les dernières élections en 2008) et des personnalités dont un ancien doyen de médecine et quelques dissidents notoires des associations qui soutenaient le président sortant. Listes uniques dans tous les collèges d'enseignants de tous les conseils. Listes séparées, mais toutes sous la bannière ENSEMBLE, pour les Biatss.

On notera que parmi les syndicats les plus représentatifs, seul le SNPTES avait fait le choix de partir seul, sans indiquer quel candidat il soutiendrait. Il y avait donc divergence au sein de l'Unsa puisque la partie enseignante était sous la bannière ENSEMBLE.

Chez les étudiants, 4 listes candidates au CA (et quelques autres listes au Cevu ou CS) : l'Unef qui avait apporté son soutien dès le début aux listes ENSEMBLE, une liste des corps de Santé, une liste autour des corps de Sciences et enfin une liste du MET-Uni qui avait le mérite d'être clairement affichée, ces trois dernières n'ayant pas annoncé à l'avance leur positionnement par rapport aux deux candidats à la présidence en lice.

Les résultats nous ont fait très plaisir mais surpris par leur ampleur :

- augmentation de 10 points environ du taux de participation y compris chez les étudiants,
- les listes ENSEMBLE au CA obtiennent environ 55% des voix en collège A, 78% en collège B, 72% en collège Biatss : ce qui donne 6 sièges sur 7 en collèges A et B et 3 sièges sur 3 en collège Biatss,
- chez les étudiants (5 sièges) : l'Unef obtient 2 sièges, les corps Santé 2 et les corps de Sciences 1 ; le MET n'obtient donc aucun siège ;
- le SNPTES parvient à obtenir 1 siège au CS et 1 au Cevu mais aucun au CA.

L'élection du président aura lieu le 9 mai et on peut donc attendre au moins 17 voix sur 22 (le positionnement des corps n'est pas connu à ce jour) pour B. Monthubert.

Ce qui nous a le plus surpris, c'est que les électeurs ont poursuivi ce vote dans les autres conseils (CS et Cevu), et donc

des candidats du collège B à qui nous avons dit qu'ils seraient en position inéligible sont élus. Nos listes sont majoritaires dans tous les collèges (y compris les collèges B de Santé), sauf dans le collège A de Santé.

Il nous faut donc un peu de temps pour analyser et comprendre le sens du message donné par les électeurs, mais clairement il y a à la fois des raisons internes (mode de gouvernance qui devenait insupportable, restructurations de composantes ou services très mal conduites avec beaucoup de souffrances des personnels) et aussi externes : le dossier Idex intitulé UNITI (cf. communiqué du Sgen-CFDT Midi-Pyré-

nées, Campus 573 p. 4) a provoqué une immense vague d'indignation dans quasiment tous les établissements, qui s'est traduite chez nous dans les urnes.

En termes d'élus pour le Sgen-CFDT :

- CA : 1 élue A, 2 élus B et 1 élu Biatss,
- Cevu : 2 élus B, 1 élu Biatss et 3 élus non syndiqués sympathisants,
- CS : 2 élus et 5 élus non syndiqués sympathisants.

Brigitte Pradin

ÉLECTIONS À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE II - LE MIRAIL

Essentiellement à cause de conflits de personnes, nous nous présentons divisés en deux listes :

- ACE, « Avancer et construire ensemble », liste soutenue par le Sgen-CFDT,

- UTA, « Université de Toulouse le Mirail Autrement », liste dissidente de la majorité sortante.

L'organisation d'une primaire n'avait pas permis de résoudre ces conflits, les minoritaires de la primaire persistant à présenter des listes. Dans ces conditions, il n'était pas possible d'arriver en tête au CA : la prime majoritaire de la LRU a donc joué contre nous et donné à la FSU et ses alliés une large majorité en termes de sièges. Cette division nous coûte aussi un siège dans le collège des Biatoss.

Pourtant :

- La FSU et ses alliés sont largement minoritaires en voix par rapport aux listes issues de la présidence Filâtre et d'une sensibilité politique proche du Sgen-CFDT ; le rapport, chez les enseignants et enseignants-chercheurs se situe autour de 46 % contre 54 %.

- La répartition des sièges des personnels, toutes catégories confondues, est exactement équilibrée au CS et au Cevu. Ce sont les étudiants qui arbitreront.

- L'écart entre les listes ACE et UTA confirme et amplifie l'écart constaté au cours de notre primaire.

- La coalition, qui va de la CGT à l'Unsa en passant par Sud et les divers syndicats de la FSU, paraît sous tension et traversée par beaucoup de contradictions.

Un bilan pour notre section Sgen-CFDT : dès lors que nos dissidents persistaient à vouloir se présenter, il était impossible de l'emporter au CA. La campagne que nous avons menée avait donc pour but :

- de démontrer que la coalition peu cohérente des mécontents restait minoritaire (et donc que notre action au cours de la mandature qui s'achève était approuvée par la majorité de nos collègues),

- de faire confirmer les résultats de notre élection primaire,

- d'obtenir au CS et au Cevu des positions suffisamment solides pour éviter les dérives et les remises en question de ce que nous avons construit,

- et de préparer, par notre programme comme par l'ouverture

de nos listes à une nouvelle génération de jeunes collègues, la relève pour le moment où les aigres entre clans et entre personnes se seront effacées.

A défaut de victoire (dans le collège A, il s'en est fallu de très peu), ces quatre objectifs ont au moins été atteints.

Voici les résultats des élections aux trois conseils (collèges des personnels).

CA, collège A : 186 suffrages exprimés (participation : 90%),
DSU : 73 voix (39 %), 5 sièges,
ACE : 67 voix (36%), 1 siège,
UTA : 46 voix (25%), 1 siège.

CA, collège B : 621 suffrages exprimés (participation : 87 %),
DSU : 298 voix (48%), 5 sièges,
ACE : 176 voix (28 %), 1 siège,
UTA : 147 voix (24 %), 1 siège.

CA, collège Biatoss : 713 suffrages exprimés (participation : 80 %),
CGT/Sud : 195 (27%), 1 siège,
FSU : 168 (23 %), 1 siège,
Unsa : 143 (20 %), 1 siège,
ACE : 124 (18%), 0 siège,
UTA : 83 (12%), 0 siège,

Décompte des sièges obtenus dans les autres conseils :

FSU-Unsa : 7 sièges au Cevu, 12 au CS,
ACE : 6 sièges au Cevu, 8 au CS,
UTA : 4 sièges au Cevu, 6 au CS,
Sud-CGT : 3 sièges au Cevu, 2 au CS.

Sigles des listes :

DSU : « Donner du sens à l'université », coalition autour de la FSU, de la CGT, Sud et Unsa,

ACE : « Avancer et construire ensemble », liste soutenue par le Sgen-CFDT,

UTA : « Université de Toulouse le Mirail Autrement », liste dissidente de la majorité sortante.

François Grèzes-Rueff

GRAND EMPRUNT : LES CONVENTIONS DES IDEX

Nous avons souligné dans les deux précédents Campus que, sauf pour les Labex, l'argent attribué dans le cadre des appels d'offres du Grand emprunt tardait à arriver à destination, notamment du fait de la gestion bureaucratique de l'ANR, et que des problèmes de fonctionnement démocratique existaient dans certains cas, par exemple à Toulouse. L'approche des élections présidentielle et législatives a inévitablement entraîné de grandes manœuvres syndicales et politiques, mais le Sgen-CFDT a continué à faire entendre une voix distincte, en tentant d'articuler compétition scientifique internationale, développement des territoires et prises de décision démocratiques.

Le jeu du pouvoir

Prenant le mors aux dents, le Commissariat général à l'investissement (CGI) a entrepris de signer avec les Pres concernés les conventions de tous les Idex et des 2 pré-Idex (Lyon-Saint-Etienne et HESAM), et les conventions de préfinancement. Dans le même temps le ministre Wauquiez déclarait que si à ses yeux l'heure était aux signatures il n'était cependant pas question d'aller plus vite que la musique et que l'Etat prendrait le temps qu'il faudrait pour discuter avec les Pres (et donc, en tenant compte des établissements qui les composent). Des pourparlers ont donc été entamés Idex par Idex, l'Etat étant représenté à la fois par le CGI, l'ANR et la DGEIP (puisque rien n'est simple, doit penser l'Etat, faisons compliqué !).

La position du Sgen-CFDT

Nous avons estimé qu'il y avait lieu, plus que jamais, que toutes les discussions nécessaires se déroulent à fond, aussi bien au niveau local qu'avec l'Etat, et que tout devait être fait, soit pour clarifier la gouvernance prévue, soit – dans le cas de Toulouse – pour la changer. En revanche, nous n'avons pas été convaincus par le discours de l'Intersyndicale FSU-CGT-Sud qui demandait l'abandon du processus Idex. Le 5 avril, Thierry Cadart, secrétaire général du Sgen-CFDT, s'est exprimé sur ce point :

« Nous avons déjà exprimé publiquement notre désaccord sur les procédures suivies dans la mise en oeuvre des crédits du "grand emprunt", en particulier sur la gouvernance de l'Idex de Toulouse, nous saurons le faire encore à l'avenir.

Mais la fédération a décidé de ne pas apporter son soutien à cette initiative car :

- Le texte proposé développe une argumentation excessive. Dire par exemple que les procédures ont court-circuité toute représentation des personnels et des étudiants est faux, les conseils ayant été dans la plupart des cas consultés.
- Le texte laisse entendre que les Idex "briment les libertés scientifiques et pédagogiques", alors que de ce point de vue ils s'inscrivent dans le cadre légal actuel.
- Le texte affirme que les Idex remettent en cause les "di-

plômes nationaux", alors que, pour Saclay, on va au contraire aller vers une extension des diplômes nationaux.

Nous ne pensons pas que l'outrance de l'argumentation ou l'à peu près des affirmations soient utiles pour obtenir ce que nous souhaitons : une remise à plat des restructurations en cours dans le système de l'Université et de la Recherche, ce qui ne veut pas dire le retour à la situation antérieure, mais bien la poursuite du processus de réorganisation, sur des bases démocratiques et au service des missions de service public réaffirmées.

Nous ne sommes donc clairement pas sur les bases de cette intersyndicale. »

Au milieu du gué

Dans les derniers jours, Toulouse a signé la convention de préfinancement mais un vif débat se poursuit (avec raison) au sujet de la gouvernance. Trois conventions ont été signées : Paris-Saclay – qui a donné lieu à d'importants débats –, PSL et Sorbonne Universités. Les discussions continuent pour les autres Idex et les deux pré-Idex.

De son côté, M. Peillon, pour l'équipe du candidat Hollande, a indiqué que, si F. Hollande était élu, l'Etat tiendrait les engagements antérieurs mais qu'il chercherait à agir dans les régions totalement délaissées (en particulier le Nord et la Bretagne).

Dans l'immédiat, nous recommandons donc toujours aux collègues et instances de chaque Pres de juger sur pièce par rapport aux projets présentés : poursuivre la discussion lorsqu'elle est encore indispensable, signer lorsqu'un point d'équilibre est considéré comme atteint par les parties prenantes. Et nous continuons à demander la simplification des procédures de manière que l'argent du Grand emprunt parvienne beaucoup plus vite à ses destinataires. Mais nous entendons bien participer aussi à la discussion sur les évolutions des processus du Grand emprunt, qui doit, selon nous, s'ouvrir après l'élection présidentielle.

Patrick Fridenson

RÉUNION DU 22 MARS 2012 DU COMITÉ DE SUIVI LICENCE ET LICENCE PROFESSIONNELLE : APB, RÉFÉRENTIELS DES COMPÉTENCES

Le président informe le Comité d'une enquête en cours du MESR, auprès des établissements, sur la mise en œuvre du plan « Réussir en licence » (PRL), dont les résultats seront connus en avril, information qui relance un court débat sur la compensation, cause évidente au regard de certains de la « dévaluation » de la licence, et sur l'utilisation des crédits PRL, soulignée par la Cour des Comptes et par la presse...

Dispositif Admission post-bac (APB)

Une présentation de ce dispositif a été faite par la DGESIP en trois étapes :

- Fonctionnement du portail APB en soulignant qu'il s'agit d'un outil de pré-inscription et non d'orientation, dont le but est de simplifier les démarches pour les candidats, avec un calendrier permettant un choix en plusieurs étapes, et d'accroître la cohérence du dispositif par la coordination et l'aide au pilotage des admissions par les établissements, les académies et le ministère en valorisant les places vacantes. A la rentrée 2012, il y avait 10 665 formations, publiques et privées, entrées dans le système APB. Le nombre augmente chaque année. Parmi les absentes actuellement figurent les IEP, Paris-Dauphine, les formations relevant des ministères du travail, de l'emploi et de la santé telles que les formations d'infirmières ou celles conduisant aux carrières sociales.

- Statistiques sur les inscriptions 2011 : 80% des candidats sont des post bac, 12% des réorientations de candidats déjà inscrits dans l'enseignement supérieur, et le reste, des candidats non scolarisés l'année précédente. Sans surprise, on retrouve les candidats issus d'un bac général dans toutes les formations alors que les bacs techno font un choix très prioritaire vers les STS ou les IUT, de même que les bacs pro (83% des demandes vers STS).

- Les données 2012 ne sont pas encore finalisées et les chiffres restent provisoires. On constate une très légère aug-

mentation des candidatures, au nombre de 4 784 227. Sur les orientations, confirmation des tendances : les bacs généraux formulent des vœux multiples et variés, les bacs techno et pro, des vœux ciblés et moins nombreux.

Référentiel des compétences

Précisons que le document de travail sur le référentiel Licence (déposé en particulier sur le forum du sup') est l'œuvre du MESR et NON celle du Comité de suivi licence. Cinq experts (un par domaine) ont été nommés par le ministère : ils ont procédé à de larges consultations pour l'élaboration du texte. Nous devons rediscuter de ce document lors de la prochaine réunion. Le Cneser sera saisi en juin d'une proposition émanant de la DGESIP et du cabinet. Comme cela nous avait été demandé, nous avons posé certaines questions, en particulier sur la liste des intitulés de licence retenus et, corollairement, sur les absences de certaines disciplines telles que Sciences de l'éducation, ou Sciences de l'information et de la communication, ou encore Art et histoire de l'art...à quoi il nous a été répondu que c'était un choix du MESR de couvrir des domaines mais en aucun cas l'ensemble des spécialités mises en place par chaque établissement, ce qui est impossible et rendrait le document inexploitable. En revanche, cette liste de 20 mentions est révisable et sera revue tous les 5 ans. Deux expertes en Référentiel de compétences étaient présentes et ont apporté leurs éclairages : la VP CEVU de Rennes 2 et la spécialiste qui a conduit le projet à l'université de Saint-Etienne, avec les acteurs locaux du monde socio-économique, aboutissant au « Guide des compétences en licence »(1), travail qui sera étendu par le PRES Rhône-Alpes prochainement.

Les représentants Sgen-CFDT

Michel Deyme et Jocelyne Simbille

(1) <http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/presentation/les-relations-universite-entreprises-224230.kjsp>

NOUVELLE VOIE DE RECRUTEMENT INTERNE : LE MINISTERE BAT EN RETRAITE

Dans le dernier Campus (p. 8) nous avons fait une analyse syndicale de l'évolution de la situation et conclu que le ministère avait décidé d'enterrer son projet de nouvelle voie de recrutement interne de professeurs dans les 1er et 2e groupes du CNU. La presse avait largement fait écho à notre position. Les sceptiques devant la parole syndicale dans un secteur aussi peu syndiqué doutaient quand même. Le ministère, que son propre recul gênait vis-à-vis de l'opinion universitaire comme de la presse, a tout de même fini par confirmer, puis par prendre les décisions d'ouverture de seconds concours, dits d'agrégation interne, qui vont avec.

La lettre signée par Olivier Faron

Le 3 avril, Olivier Faron, qui était alors encore directeur adjoint du Cabinet du ministre, a signé une lettre aux présidents de section du CNU. Il n'a pas cru bon de l'adresser aussi aux organisations syndicales, bien que son collaborateur Thierry Rambaud les ait reçues sur ce sujet et qu'elles soient citées dans la lettre, sans doute parce que le candidat-président sortant a décidé de s'en prendre aux « corps intermédiaires » dans la campagne électorale.

Dans cette lettre, qui parle tout à fait à tort de « négociations » (il n'y en a pas eu) et de « facultés » (on est pourtant en 2012), O. Faron annonce un report sine die. Il avance trois motifs :

- « avoir une vision précise en termes de gestion prévisionnelle des ressources humaines des effectifs des sections concernées ». Nous avons posé cette question dès le début de nos entretiens avec T. Rambaud. Le MESR nous avait répondu en nous donnant plein de chiffres, dont Colette Guillopé avait donné la synthèse dans Campus 572 (p. 23). Ils montrent le retard collectif de carrière dont sont victimes les maîtres de conférences des groupes I et II, le sous-encadrement en professeurs de ces disciplines et les emplois vacants qui permettraient d'assurer de meilleures perspectives de carrière et d'encadrement. Donc cet argument est modérément crédible. Plus généralement, du point de vue des effectifs des sections concernées, il nous incite aussi à nous demander si le même ministère s'est posé ce genre de questions avant de créer une section de criminologie au CNU. Il reste une part de vérité dans l'argument, que nous avons nous-même évoquée, ainsi que par la suite la CPU : il est utile de savoir dans quels établissements les postes de professeur seront vacants.

- « bien ajuster le dispositif afin d'établir le juste équilibre entre le rôle central du CNU et le principe d'autonomie des universités ». Nous avons posé cette question depuis le début, et la CPU avait fini par la poser à son tour. La formule est importante à deux égards. Il est question de « rôle central du CNU » et non plus de jury ou de jury mixte. Ensuite pour la première fois, le ministère reconnaît que la question de l'autonomie se pose, contrairement aux affirmations péremptives du Syndicat Autonome dans le communiqué de Guillaume Drago et de Laurent Reverso courant février et aux déclarations de son secrétaire général Michel Gay à l'AEF en faveur d'un ravaudage du système actuel par augmentation des postes à l'agrégation interne, déclarations faites le 2 avril, c'est-à-dire la veille même de l'envoi de la lettre signée par O. Faron.

- « un calendrier politique et administratif par ailleurs très contraint, qui ne doit cependant pas conduire à des solutions précipitées qui ne seraient pas satisfaisantes pour la communauté universitaire ». Là les lecteurs et lectrices ont de quoi

être morts de rire. Le gouvernement savait depuis longtemps qu'il y avait des élections et avait la vue la plus fine du calendrier possible. Il avait lui-même annoncé par écrit aux membres du Comité technique des personnels enseignants de statut universitaire (CTU) la tenue d'une séance pour examiner un projet de décret. Et s'il est bien de parler de « solutions [...] satisfaisantes pour la communauté universitaire », à qui fait-on référence ? Aux burgraves de l'Autonome qui avaient déclaré dès fin février ne pas vouloir sortir du texte de l'avant-projet ou au Sgen-CFDT (rejoint par l'Unsa et *in fine* par le Snesup) qui souhaitait une négociation pour des modifications profondes du texte ?

Ouverture de seconds concours

Le ministère a vite joint le geste à la parole. Il a ouvert deux seconds concours d'agrégation, en droit privé et en sciences économiques. Le mécanisme actuel est donc prolongé, et la réforme bien enterrée.

Et maintenant ?

La lettre signée par O. Faron témoigne de l'écho qu'ont eu d'un côté les positions prises successivement par le Sgen-CFDT et d'un autre côté les débats intenses qu'ont pu mener les membres élus des sections du CNU. Il est donc certain que lorsque le Sgen-CFDT reposera au nouveau gouvernement la question de la promotion comme professeurs des maîtres de conférences de droit, sciences éco, science po et gestion, la volonté que nous avons exprimée d'une transformation profonde des mécanismes de promotion sera encore mieux perçue par l'État.

Nous avons pu constater que le Snesup avait fini par se prononcer à mots couverts en des termes proches de notre position favorable à 50 % des postes de professeur pour la nouvelle voie et à leur pourvoi grâce à une liste de qualification établie par le CNU et débouchant sur des postes réservés pourvus par les établissements. Pour autant, parler comme il le fait d'« instances pérennes de recrutement constituées majoritairement d'élus et compatibles avec des concours sur regroupement d'emplois selon un périmètre géographique étendu » ne répond pas vraiment à la question.

Nous ne nous pouvons pas vraiment nous réjouir, comme le Snesup, de l'abandon pur et simple du texte. En effet, il profite à court terme aux partisans du statu quo ou de son ravaudage. Il aurait mieux valu poursuivre la dynamique enclenchée par syndicats, élus CNU et CPU, faire une négociation à chaud et mener dans les délais une bonne réforme, différente à coup sûr du projet initial. Mais le gouvernement le voulait-il ? Et l'Autonome y était-il disposé ?

Patrick Fridenson et Nathalie Sigot

LA CRIMINOLOGIE AU CNAM

Ce qui se passe en ce moment au Cnam avec l'arrivée subite d'emplois de criminologie incite à se reporter au Code de l'éducation commenté par André Legrand et Claude Durand-Prinborgne. On y trouve le passage suivant et la jurisprudence qui le fonde :

« Si le ministre chargé des universités a compétence pour répartir entre les universités les emplois d'une catégorie déterminée, il n'est pas compétent pour définir les spécialités auxquelles sont affectés les emplois (arrêt du Conseil d'Etat, 27 MAI 1981, BOUSQUET). »

Patrick Fridenson

Déclaration du 3 avril 2012 des présidents du Conseil Scientifique et du Conseil des Formations du CNAM

Nous, soussignés, protestons contre la décision du ministère de créer, au sein du Cnam deux postes de professeurs des universités, deux postes de maître de conférences en criminologie et un poste d'ingénieur d'études, sans motivation pédagogique et scientifique. Cette décision n'est pas conforme aux délibérations des instances du Cnam, commission de moyens, Conseils scientifique et de formation, CTP et CA qui délibèrent sur les recrutements des personnels d'enseignants-chercheurs et Biats.

Cette décision se fait dans le mépris le plus souverain pour les objectifs pédagogiques et scientifiques du Conservatoire qui fondent la politique en de l'établissement en matière de créations de postes. Elle affiche un dédain même pas dissimulé pour les personnels et les instances du Conservatoire. Elle piétine toute autonomie censée être aux yeux du ministère la grande réforme des années passées pour les établissements d'enseignement supérieur.

Les profils de postes manquent aussi bien d'un projet pédagogique, que ses auteurs sont bien en peine de définir, comme d'un projet scientifique qui se limite à affirmer que les recherches s'inscriront « dans le domaine de la criminologie

dans toutes ses dimensions ». On apprend toutefois dans l'argumentaire que les personnels recrutés seraient affectés à un « Pôle national de criminologie dans l'école MS », dont la création n'a été discutée nulle part, et que le Cnam mettra à leur disposition les locaux nécessaires.

De la création d'une section du CNU à ces postes imposés au Cnam, c'est le même projet qui est mis en œuvre : soumettre les institutions académiques aux caprices du pouvoir pour piloter politiquement une orientation et un courant en matière de criminologie en dehors de toute confrontation avec le monde académique. Il s'agit en outre d'un singulier usage des deniers publics qui contraste avec la politique de rigueur affichée et mise en œuvre aux dépens de nombreux emplois utiles dans la fonction publique.

Nous soussignés, refusons l'instrumentalisation du Conservatoire au service d'une démarche politique et non scientifique. Nous demandons l'affectation de ces moyens aux priorités pédagogiques et scientifiques du Cnam validées par les instances.

*Jacky Akoka, président du conseil des formations du Cnam
Antoine Bevort, président du conseil scientifique du Cnam*

Communiqué de presse n° 50 du 10 avril 2012

Derniers avatars de la criminologie : quand idéologie et mépris riment avec gabegie

Le Sgen-CFDT a déjà protesté contre la création ex nihilo d'une section de criminologie au CNU au profit de quelques membres autoproclamés spécialistes, dont Alain Bauer qui a été nommé par le gouvernement professeur au CNAM (conservatoire national des arts et métiers).

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de créer, en criminologie, au sein du CNAM, deux postes de professeurs des universités, deux postes de maître de conférences et un poste d'ingénieur d'études, sans que cette décision ne soit motivée ni pédagogiquement, ni scientifiquement. Les personnels recrutés seraient affectés à un « Pôle national de criminologie dans l'école MS (Management et Société) ». Ces postes et ce pôle ont été imposés au CNAM qui devra mettre à leur disposition les locaux nécessaires.

Cette décision a été prise sans aucune consultation des instances qui, au sein du CNAM, délibèrent et définissent le projet

scientifique de l'établissement. L'attribution de 768 heures d'enseignement de « criminologie » au CNAM est d'autant plus étonnante que la formation actuellement dispensée en criminologie se limite à 16 auditeurs et 31h30 d'enseignement.

La décision ministérielle apparaît tout à fait contraire aux préconisations développées dans le tout récent rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche intitulé « La situation du Conservatoire national des arts et métiers au regard de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités », remis à Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, la note de synthèse du rapport met en évidence que « L'examen de l'offre de formation de l'établissement donne l'impression que le catalogue, extrêmement fourni, est davantage construit sur une logique de l'offre que sur celle de la demande, reflétant ainsi plus les compétences individuelles des enseignants qu'un effort pour prendre en compte le point de vue de l'apprenant. » (p. 27)

Il semble que le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ait pas lu ce rapport, ou alors qu'il ne tienne aucun compte de l'avis de son inspection générale.

De la création d'une section du CNU à ces postes imposés au CNAM, c'est le même projet qui est mis en œuvre : soumettre les institutions académiques aux caprices du pouvoir pour piloter politiquement une orientation et un courant en matière de criminologie, en dehors de toute confrontation avec le monde académique. Il s'agit en outre d'un singulier usage des deniers publics, qui contraste avec la politique de rigueur affichée et mise en œuvre aux dépens de nombreux emplois utiles dans la fonction publique. Voilà une décision dont le coût s'élève à minima à environ 300 000€, sans parler des frais annexes (locaux etc.).

Le SGEN-CFDT refuse l'instrumentalisation du Conservatoire au service d'une démarche politique et non scientifique. Il demande que l'affectation de ressources publiques soit décidée en fonction des besoins et des priorités pédagogiques et scientifiques de l'enseignement supérieur.

QUE SONT LES PROBLÈMES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES DES UNIVERSITÉS DEVENUS ?

On se souvient qu'en janvier 2012 le ministre L. Wauquiez avait annoncé que la concertation avec le « groupe des pairs » déboucherait sur des solutions au cas par cas à la plupart des problèmes financiers immédiats de certaines universités et que des mesures structurelles et des groupes de travail avec la CPU viseraient à éviter la répétition des difficultés rencontrées fin 2011. Où en est-on 4 mois plus tard ?

Immobilisme du gouvernement finissant

S'il est vrai que le ministère a versé aux universités – par redéploiement interne sur son propre budget – des crédits pour financer l'action sociale et que des solutions ont été trouvées pour les établissements en difficulté – sauf pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour –, force est aujourd'hui de constater qu'aucun des engagements du ministre n'a été tenu. Aucun groupe de travail avec la CPU n'a été mis en place. Aucun projet de modification du décret financier de 2008 n'a été soumis au Cneser. Aucun mécanisme d'actualisation de la masse salariale n'a été conçu. La réforme du système Sympa d'allocation des moyens a été ajournée. Même la mise en place d'un conseil d'orientation financière, constamment promise depuis 2009, ne s'est pas réalisée.

Les personnels et les établissements sont fondés à estimer que le ministère s'est totalement moqué d'eux. La situation est restée en l'état, si j'ose dire. Le pouvoir actuel repasse la patate chaude aux successeurs. Que ce soit sous l'effet de calculs politiques à court terme – ne pas attirer l'attention pour ne pas gêner la campagne du candidat sortant – ou de discordances avec Bercy, le résultat est là, et il est nul.

Une mission d'inspection conjointe

Le gouvernement s'est borné à confier une mission conjointe à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche afin d'aller plus loin que le groupe des pairs dans l'appréciation des origines des difficultés rencontrées et de proposer des solutions, y compris sur le pilotage de la masse salariale. C'est ce que nous avons fini par apprendre en protestant auprès du Cabinet du ministre. Les conclusions préliminaires de la mission devraient être remises au ministère – et à Bercy – dans les prochains jours. Nous avons naturellement demandé qu'elles soient rendues publiques. De même que, sans illusion, nous avons demandé que la modification du décret financier soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Cneser.

Le Sgen-CFDT ne peut que condamner le tour de passe-passe auquel a eu recours le ministère pour se soustraire à ses engagements. Il demandera nécessairement au nouveau gouvernement qui sera mis en place courant mai de prendre les mesures qui ont été différées. Il y a urgence.

Patrick Fridenson

FORMATION ET RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION :

CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT (FÉVRIER 2012)

La *masterisation*, indépendamment de ses conséquences catastrophiques sur la dimension professionnelle de la formation, va dans le sens de la revendication du « corps unique » portée depuis longtemps par le Sgen-CFDT. En créant le corps des professeurs des écoles, la loi d'orientation de 1989 avait aligné les niveaux de recrutement et de formation des enseignants du premier et du second degré, à l'exception des agrégés. Avec le passage au niveau master, c'est la distinction entre agrégés et certifiés qui devient à terme caduque.

Le Sgen-CFDT considérerait comme un recul inacceptable toute mesure qui réintroduirait un décalage entre les niveaux de recrutement du premier et du second degré.

Ce n'est pas le niveau master qui pose problème, mais son détournement au profit des économies budgétaires.

Nous revendiquons

- **une autre masterisation**

> cinq années de formation à la fois universitaires et progressivement professionnalisantes

- **dès le début de la licence**

> des modules de **sensibilisation aux réalités du système scolaire** et des stages d'observation intégrés dans les cursus

> une approche **précoce et progressive des métiers** de l'enseignement et de l'éducation, pour faciliter la réussite au concours des étudiants que ce parcours aura confortés dans leur choix

Les évolutions en cours de la licence ne peuvent que favoriser la mise en œuvre de ces dispositifs adaptés aussi bien à l'insertion professionnelle après le L3, qu'à la poursuite d'études professionnalisantes en master.

- **le concours au niveau licence pour tous**

- **deux années de master** pour apprendre le métier

> **alternance entre modules de formation** académique et pédagogique à l'université, **et entrée progressive dans l'exercice du métier** en responsabilité

> des **stages en responsabilité** dont la durée minimale et la rémunération obéissent partout aux mêmes règles

> des **modules de formation spécifiques** aux disciplines, aux niveaux d'exercice, au type de métier (enseignant/CPE)

> des modules pour l'acquisition des **connaissances et compétences transversales et communes**

> un mémoire de **recherche** pour développer un **rapport réflexif à la pratique du métier**

- **validation et certification**

> La validation du master, nécessaire à la **certification de l'aptitude professionnelle**, doit obligatoirement inclure l'**évaluation positive des stages** en responsabilité.

- Des **allocations spécifiques** doivent être prévues après la réussite du concours.

- Un **encadrement** concerté et cohérent de la formation doit être assuré **par des équipes pluricatégorielles**.

- La **mission territoriale des IUFM** et de leurs personnels doit être réaffirmée. Leur statut doit évoluer pour faciliter la **coopération entre tous les acteurs concernés**.

Dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle, le Sgen-CFDT a rappelé ses principales revendications pour l'Enseignement supérieur et la recherche (voir *Campus* n°573 p. 2), et pour la reconstruction d'une véritable formation professionnelle des personnels d'enseignement et d'éducation.

UN "NOUVEAU" CAHIER DES CHARGES POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ?

Comme nous l'avons expliqué dans *Campus* n° 573 (p. 6), un projet de cahier des charges a été élaboré dans l'urgence par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Peu différent de celui qu'il remplacerait, il a pour seule fonction de combler le vide juridique ouvert par la décision du Conseil d'État annulant plusieurs articles de l'arrêté du 12 mai 2010 (voir *Campus* n°570 p. 2).

Les rejets successifs du nouveau texte par le Cneser du 19 mars, puis par le Conseil supérieur de l'Éducation du 11 avril, ne devraient pas empêcher sa publication. À suivre donc, mais sans inquiétude majeure : la formation des enseignants pourrait bien dans les semaines qui viennent redevenir enfin un sujet sérieux.

Chantal Demonque

1er mai 2012 : "Satisfaire les revendications pour le progrès social"

Dans cette période de crise en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, Unsa affirment leur volonté de faire du 1er mai 2012, journée de solidarité internationale du monde du travail, une forte journée de mobilisation, de manifestations et d'expressions revendicatives pour :

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe ;
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde ;
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et des réformes réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

La crise ne peut être le prétexte pour remettre en cause nos systèmes sociaux. Il faut une véritable politique de croissance, prenant en compte les enjeux écologiques, qui passe par l'amélioration du pouvoir d'achat et la création d'emplois.

La pression sur les salaires et l'assouplissement des règles de licenciement ne peuvent que fragiliser la croissance économique.

S'il y a un manque de compétitivité des entreprises, elle est notamment due à la rémunération excessive du capital au détriment de l'investissement dans l'emploi, la formation, la recherche et l'innovation.

En ce 1er mai, nous voulons faire écho aux revendications portées par les salariés dans cette période de crise :

- priorité à l'emploi, en particulier des jeunes, alors que le

nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter depuis de longs mois et que les restructurations, les licenciements et les fermetures d'entreprises sont le quotidien de nombreux salariés,

- lutte contre la précarité qui touche un nombre croissant de salariés, en particulier jeunes et femmes, et provoque des situations de pauvreté intolérables,
- la promotion des salaires et du pouvoir d'achat doit être une priorité. Il n'y a aucune raison de laisser les inégalités salariales perdurer, notamment entre les femmes et les hommes.

Nous réaffirmons avec le syndicalisme européen notre opposition à ces politiques et au nouveau traité qui, en faisant l'impasse sur la croissance, ne fera que renforcer l'austérité et la crise.

Nous voulons dans les mobilisations du 1er mai réaffirmer le besoin d'une Europe solidaire affirmant sa dimension sociale, ce qui impose de :

- développer les droits des salariés et assurer des services publics de qualité,
- mettre un terme à la concurrence sociale et fiscale entre pays de l'Union européenne qui tire les garanties des travailleurs vers le bas. Il faut une autre répartition des richesses et mettre un terme à la spéculation financière,
- faire respecter la place et le rôle de la démocratie sociale, de la négociation collective et du dialogue social.

La CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'Unsa appellent leurs organisations à se rencontrer dans les territoires pour déterminer les modalités concrètes d'organisation des initiatives et manifestations du 1er mai sur ces objectifs.

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS 2012 AU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les résultats du premier tour des élections des sections du Comité national de la recherche scientifique dans les collèges A1, A2, B1 et B2 ont été proclamés il y a quelques jours déjà.

Vingt-et-un des candidats présentés par le Sgen-CFDT sont élus dès le 1er tour : 4 parmi les directeurs de recherche, 9 parmi les chargés de recherche, 6 parmi les professeurs d'université et 2 parmi les maîtres de conférences. Pour mémoire le mode de scrutin utilisé pour ces collèges est un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Les résultats détaillés de ces élections sont consultables à l'adresse :

http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/R%E9sultats%202012/resultats_cn2012.htm

Le deuxième tour de ces élections pour les collèges A et B se déroulera par correspondance du 30 mai (envoi du matériel électoral) au 27 juin à 10 h. Les résultats obtenus lors du premier tour laissent espérer 20 à 25 élus supplémentaires parmi les 66 candidats du Sgen-CFDT qui ont choisi de se maintenir au second tour (voir p. 12 de ce *Campus*).

Dans le même temps se dérouleront les élections dans les collèges C (ITA et ITRF). Le mode de scrutin dans ce collège étant un scrutin de liste à la proportionnelle, sans panachage, il n'y a qu'un seul tour. Le Sgen-CFDT présente des listes complètes de candidats dans les collèges C des 41 sections du Comité national (voir p. 13-14 de ce *Campus*). Le scrutin se déroulera du 29 mai (envoi du matériel électoral) au 28 juin à 10 h.

Pierre Girard

LES CANDIDATES ET CANDIDATS DU SGEN-CFDT

Collèges A1, B1, A2, B2, 2ème tour

Sont notés en gras les candidates et candidats qui étaient bien placés au 1er tour, sans avoir obtenu 50% des suffrages - le chiffre entre parenthèses indique une probable position au 2ème tour basée sur les chiffres du 1er.

Sections	Collège A1 : directeurs de recherche	Collège B1 : chargés de recherche	Collège A2 : professeurs et assimilés	Collège B2 : maîtres de conférences
1	LUCOTTE Arnaud 36,94 % (3)			
3		MOUGIN Alexandra 50 % (1)		
4	POIZAT Jean-Philippe 43,62 % (2) FREYSZ Eric 28,72 %		HONVAULT Pascal 38,3 % (2) BOUZAOUI Mohamed 26,6 %	
5	BOEGLIN Christine 25 % (5)			
6			ESPINASSE Bernard 17,7 % (6) YALAOUI Farouk 10,29 %	REY Christophe 35,13 % (3)
7			ROUSSEAU David 18,30 % (4) CASSAR Jean-Philippe 14,73 %	
8	BOUCAUD Philippe 26,92 % (2)			
10	FLAMANT Gilles 49,56 % (1) YOUSFI Mohammed 23,01 %	GILON Pascale 23,8 % (8)	HASSOUNI Khaled 49,70 % (1)	MARCHAL Frédéric 17,14 % (4) LARROUDE Philippe 12,57 %
12	LEROUX Frédéric 49,15 % (1)	NORSIKIAN-ROLAND Stéphanie 36,96 % (2) DE PAOLIS Michael 30,43 % (4) FRIGOLI Michel 21,74 %	ANDRIOLETTI Bruno 24,32 % (4)	
13	HEULLY Jean-Louis 20,24 % (7) GUERRA Maria Filomena 14,29 %			
14		SANTINACCI Lionel 37,78 % (5)		MARCEAU Éric 45,79 % (2)
15	MANGELINCK Dominique 22,58 %			
16	FRANCK Xavier 37,50 % (3)			
18				CLAUSEN Sébastien 30,07 % (3)
20	TAUC Patrick 38,82 % (2) ANDRE Isabelle 27,06 % LACAPERE Jean-Jacques 18,82 %			
25	VODJDANI-CHANSARD Guilane 18,31 % (6) DELABAR Jean 14,08 %			
26				PASQUIER Florent 18,07 (3)
27	PIED Sylviane 31,48 % (7)			
32			VALERIAN Dominique 45 % (2) SEBILLOTTE Violaine 40,83 % (3)	BARRALIS Christine 43,07 % (1)
33	MOURADIAN Claire 48,57 % (1) DUMONS Bruno 45,71 % (3) LANGUE Frédérique 42,86 % (4)	GUICHARD Charlotte 35,59 % (5) BOUDJAABA Fabrice 22,03 % PENNEC Hervé 22,03 %		
34	REBOUL Anne 48,84 % (1) HALLE Pierre 41,86 % (3)		DEMIRDACHE Hamida 46,43 % (1)	MALIBERT II-II 13,16 % (5) RABY Valérie 9,21 %
35		BOUTROUE Marie-Elisabeth 8,33 %		
36			BORGETTO Michel 37,76 % (1)	
37			LALLEMENT Jérôme 28,27 % (6)	
38			CANAU Joël 35 % (1)	
40	DUBUISSON QUELLIER Sophie 47,17 % (1)	CRESPIN Renaud 42,86 % (3) BELOT Céline 37,66 %	COUSIN Olivier 31,58 % (4) SIMOULIN Vincent 27,63 %	
41			ALABAU-BOUSSOUIRA Fatiha 40,68 % (4)	

Le 2ème tour des élections a lieu par correspondance du 31 mai au 27 juin 2012 à 10 h, vote uninominal, votez pour les candidats Sgen-CFDT de votre section de rattachement.

LES CANDIDATES ET CANDIDATS DU SGEN-CFDT

COLLÈGE C (INGÉNIEUR-E-S, TECHNICIEN-NE-S, ADMINISTRATIFS/VES)

SECT.	RANG	NOM	LABORATOIRE	VILLE
1	1	SELMANE Sahbi	UMR7164 Astroparticule et Cosmologie (APC)	Paris
	2	PERRROT Luc	UMR8608 Institut de physique nucléaire d'Orsay (IPN)	Orsay
	3	BAUMANN Rémy	UMR7178 Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)	Strasbourg
2	1	AHBAR Moha	UMR5108 Laboratoire d'annecy-le-vieux de physique théorique (LAPTH)	Annecy le Vieux
	2	BELLON Jean-Luc	UMR7644 Centre de physique théorique	Palaiseau
	3	CLÉMENTIN Nicolas	UMR5299 Laboratoire Univers et Particules de Montpellier (LUPM)	Montpellier
3	1	POPOVA-KELLER Olena	UMR8635 Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)	Versailles
	2	VEZIAN Stéphane	UPR10 Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)	Valbonne
	3	CHACON-CARILLO Cyril	UMR7162 Matériaux et phénomènes quantiques (MPQ)	Paris
4	1	DOUILLET Denis	UMR7639 Laboratoire d'optique appliquée (LOA)	Palaiseau
	2	GRANDET Brigitte	UMR5798 Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)	Talence
	3	BERGERET Bernadette	UMR5798 Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)	Talence
5	1	DROUET Michel	UPR3346 Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)	Poitiers
	2	MEHL Nadine	UMR8502 Laboratoire de physique des solides	Orsay
	3	MARTIN Jean-Luc	UMR5588 Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy)	Grenoble
6	1	DAYRE Pascal	UMR5505 Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT)	Toulouse
	2	DELTEL Charles	UMR6074 Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)	Rennes
	3	CIOLEK-FIGIEL Anne	UPS76 Institut de l'information scientifique et technique (INIST)	Vandœuvre les Nancy
7	1	CAMPS Frédéric	UPR8001 Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS)	Toulouse
	2	CONREUR Gérald	UMR8201 Laboratoire d'automatique, de mécanique et d'informatique industrielles et humaines (LAMIH)	Valenciennes
	3	CHOISIER Annick	UPR3251 Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI)	Orsay
8	1	BESBES Mondher	UMR8501 Laboratoire Charles Fabry (LCF)	Palaiseau
	2	LAFON Pierre	UMR6164 Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes (IETR)	Rennes
	3	MIGLIERINA Myriam	UMR6174 Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologies (FEMTO-ST)	Besançon
9	1	LEROY Sylvie	MOY1632 Direction des ressources humaines (DRH)	Villejuif
	2	BUNEL Ariane	UPR7051 Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)	Marseille
	3	LUCOTTE Pierre Jean	UMR8535 Laboratoire de mécanique et technologie (LMT-CACHAN)	Cachan
10	1	EDOUARD Guillaume	UMR6614 Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (CORIA)	St Étienne du Rouvray
	2	RAHLI Ouamar	UMR7343 Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)	Marseille
	3	MICHRAYF Abderrahim	UMR5302 Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement. (RAPSODEE)	Albi
11	1	RIVET Alain	UPR5301 Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (C.E.R.M.A.V)	Grenoble
	2	VINAUGER Michèle	UPR22 Institut Charles Sadron (I.C.S)	Strasbourg
	3	BELLENEY Joël	UMR7610 Chimie des polymères	Ivry sur Seine
12	1	GIBERT Sébastien	MOY1300 Délégation Languedoc-Roussillon	Montpellier
	2	MAGNIER-BOUVIER Caroline	UMR8182 Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO)	Orsay
	3	GUILLOU Vincent	UMR5068 Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique	Toulouse
13	1	GOUDEAU Bertrand	UMR5255 Institut des Sciences Moléculaires	Talence
	2	BETTONI Christian	UMR3299 Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux (SIS2M)	Gif-sur-Yvette
	3	DEMARQUE Alexandre	UMR8000 LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIQUE	Orsay
14	1	BACZKO Krystyna	UMR8180 Institut Lavoisier de Versailles	Versailles
	2	CANAFF Christine	UMR7285 Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers	Poitiers
	3	QUENTEL François	UMR6521 Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (cemca)	Brest
15	1	FALQUE Philippe	UMR5635 Institut Européen des Membranes (I.E.M.)	Montpellier
	2	GARNIER Christian	UMR5266 Sciences et Ingénierie, des Matériaux et Procédés (SIMAP)	Grenoble
	3	OQUAB Djar	UMR5085 Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux (C.I.R.I.M.A.T.)	Toulouse
16	1	BUREAU Michel Francis	UMR8151 Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI)	Paris
	2	BERTRAND-URBANIAC Marylène	UPR4301 Centre de biophysique moléculaire (CBM)	Orléans
	3	PUY Jean-Yves	UMR5247 Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)	Montpellier
17	1	CHARENTREUIL Sylviane	UMR8109 Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique (LESIA)	Meudon
	2	BRAU-NOGUÉ Sylvie	UMR5277 Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie (IRAP)	Toulouse
	4	LEVACHER Patrick	UMR7326 Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)	Marseille
18	1	POUSSEROT David	UMR7207 Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements	Paris
	2	MARTIN Roland	UMR5563 Géosciences Environnement Toulouse (GET)	Toulouse
	3	GABSI Taoufik	UMR7154 Institut de physique du globe de Paris (IPGP)	Paris
19	1	COLLAS Nicole	UMS3113 Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)	Plouzané
	2	CORVAISIER Rudolph	UMR6539 Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR)	Plouzané
	3	ESCOUBEYROU Karine	UMS2348 Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer	Banyuls sur Mer
20	1	MASSOU Stéphane	UMR5504 Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP)	Toulouse
	2	SALMERON Christophe	UMR8619 Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire	Orsay
	3	MBEMBA Gladys	UMR8113 Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)	Cachan
21	1	MILLIEN Christophe	UPR3404 Centre de génétique moléculaire (CGM)	Gif-sur-Yvette
	2	MANSUELLE Pascal	UMR7256 Information génomique et structurale (IGS)	Marseille
	3	MOUTAHIR Fatima	UMR5099 Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes (LBME)	Toulouse

SECT.	RANG	NOM	LABORATOIRE	VILLE
22	1	BOUBLIK Yvan	UMR5237 Centre de recherche de biochimie macromoléculaire (CRBM)	Montpellier
	2	DONNAY Jean-Marc	UMR5237 Centre de recherche de biochimie macromoléculaire (CRBM)	Montpellier
	3	CANTO Pierre-Yves	UMR7622 Biologie du développement	Paris
23	1	STAERCK Sébastien	UPR2357 Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) (IBMP)	Strasbourg
	2	DARRÉ Philippe	UMR8618 Institut de Biologie des Plantes (IBP)	Orsay
	3	FRADIN Maryelle	UMR8618 Institut de Biologie des Plantes (IBP)	Orsay
24	1	BAILLAT Gilbert	IFR137 Institut de cancérologie et d'immunologie de Marseille	Marseille
	2	BUISSON Monique	UMR5286 Centre de recherche en cancérologie de Lyon	Lyon
	3	TESTAZ Sandrine	UMR7215 Thérapie des maladies du muscle strié	Paris
25	1	CLESSE Daniel	UPR3212 Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI)	Strasbourg
	2	GAUCHER Ourida	UMR5293 Institut des maladies neurodégénératives (IMN)	Bordeaux
	3	RABIER Jean-Philippe	UMR7225 Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière (CRICM)	Paris
26	1	SACQUET Joëlle	UMR5292 Centre de recherche en neurosciences de Lyon	Bron
	2	BERGER Patrice	FRE3406 Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition (L2C2)	Bron
	3	DE BRITO Maria Gabriela	UMR5169 Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	Toulouse
27	1	LAUNAY Jean-Jacques	UMR7280 Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	Marseille
	2	FEDERICI Christian	UMR8104 Institut Cochin	Paris
	3	HUCHENQ-CHAMPAGNE Anne	UMR5165 UDEAR - Unité différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (UDEAR)	Toulouse
28	1	DONCESCU Nathalie	UMR5089 Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS)	Toulouse
	2	KNIBIEHLER Martine	UMS3039 Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV)	Toulouse
	3	VIALA Françoise	UMR5089 Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS)	Toulouse
29	1	DURAND Patrick	UMR5290 Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC)	Montpellier
	2	HIDE Mallorie	UMR5290 Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC)	Montpellier
	3	MANZI Sophie	UMR5174 Evolution et diversité biologique (EDB)	Toulouse
30	1	RAZAKARISOA Olivier	UMR7517 Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)	Strasbourg
	2	PAQUET Denis	UMR7285 Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers	Poitiers
	3	DYBAL Christophe	UMR7619 Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux (SISYPHE)	Orléans
31	1	MATHIEU Véronique	UMR5140 Archéologie des sociétés méditerranéennes	Lattes
	2	QUEFFLEC Alain	UMR5199 De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA)	Talence
	3	BOHLOT Hervé	UMR5140 Archéologie des sociétés méditerranéennes	Lattes
32	1	TESTE Alexandre	MOY1400 Délégation Midi-pyrénées	Toulouse
	2	CHARPENTIER Agnès	UMR8167 Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire	Ivry sur Seine
	3	TISSIER Évelyne	UMR5608 Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES)	Toulouse
33	1	SOUDAN Cécile	UMR8558 Centre de recherches historiques (CRH)	Paris
	2	DARLY Bertrand	USR3132 Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ)	Jérusalem
	3	BUTTNER Olivier	UPR301 Institut d'histoire du temps présent (IHTP)	Paris
34	1	LAZCANO Elisabeth	UMR7597 Histoire des Théories Linguistiques (HTL)	Paris
	2	AMELOT Angélique	UMR7018 Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP)	Paris
	3	BERTHELIER Viviane	UMR7118 Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)	Nancy
35	1	PAKIAM Anand	USR3330 Savoirs et Mondes Indiens	Pondichéry
	2	AROQUIAME Alfred	USR3331 ASIE ORIENTALE	Hong Kong
	3	FERRE Marie-Françoise	UMR7172 Atelier de Recherche sur l'Intermédialité et les Arts du Spectacle (ARIAS)	Paris
36	1	MORANDEAU Stéphanie	UMR6297 Droit et changement social	Nantes
	2	FALCK Valérie	UMR5114 Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)	Pessac
	4	VELLUT Natacha	UMR8211 CERMES 3 CENTRE DE RECHERCHE MEDECINE, SCIENCES, SANTE, SANTE MENTALE, SOCIETE	Villejuif
37	1	STROPPIA Yvan	UMR7322 Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO)	Orléans
	2	CHAABANE Naceur	UMR8568 Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)	Nogent sur Marne
	3	NGO Mai-Anh	UMR7321 Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG)	Valbonne
38	1	LAUGIER Danielle	MOY1200 Délégation Provence et Corse	Marseille
	2	NICOLOSI Christophe	MOY500 Délégation Ile-de-france ouest et nord	Meudon
	3	ARNOULD Pierre-Yves	UPS76 Institut de l'information scientifique et technique (INIST)	Vandoeuvre les Nancy
39	1	LOMPRE Nicole	UMR5603 Société, environnement, territoire (SET)	Pau
	3	ARNAUD Charles-Antoine	UMR5185 Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES)	Pessac
	4	CICILLE Patricia	UMR7300 Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)	Nice
40	1	VINCENDEAU Richard	UMR5044 Centre d'étude et de recherche Travail, Organisations, Pouvoirs (C.E.R.T.O.P.)	Toulouse
	2	CASSOR Fédéric	UMR7048 CEVIPOF - Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF)	Paris
	3	SALOMON Annie-Claude	UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE)	Grenoble
41	1	LIEURY Arnaud	UMR5208 Institut Camille Jordan (ICJ)	Villeurbanne
	2	GRUNDMAN Miloslav	UMR5219 Institut de mathématiques de Toulouse (IMT)	Toulouse
	3	DELOS Vincent	UMR8145 Mathématiques appliquées Paris 5 (MAP5)	Paris

Les élections ont lieu par correspondance du 29 mai au 28 juin 2012 à 10 h :
un tour UNIQUE, sans panachage,
votez pour la liste Sgen-CFDT de votre section de rattachement

CNESER DU 19 MARS 2012 : ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITÉ CLERMONT I, UNIVERSITÉ TOULOUSE II, ARRÊTÉS BTS ET CPGE, BTS ET DIPLÔMES BAC +5 EN ÉCOLES PRIVÉES, TEXTES SANTÉ

Cette séance du Cneser a été présidée successivement par le DGESIP, Patrick Hetzel, pour les questions de structures, puis par le DGESIP adjoint Eric Piozin pour presque tous les autres points, enfin par P. Hetzel pour le dernier point sur le cahier des charges des formations des personnels d'éducation (on sait maintenant que c'était pour P. Hetzel le dernier exercice de ce type – il a en effet démissionné de sa fonction fin mars).

Les représentants Sgen-CFDT sont Thierry Côme (section permanente - SP) et Marie-Christine Record (Conseil scientifique permanent - CSP).

Structures de plusieurs établissements

Projet de décret portant création de l'École normale supérieure de Lyon. Demande de report de ce dossier par le Sgen-CFDT, la CGT et le Snesup pour permettre une consultation des personnels. Les élus étudiants demandent que le texte soit retravaillé, que la gouvernance bicéphale disparaisse et que le conseil de discipline ne soit pas en deux parties. Malgré une note fournie par l'intersyndicale de l'ENS aux représentants des organisations syndicales du Cneser, demandant le report de ce texte afin qu'il puisse être soumis au CT de l'ENS, l'administration de l'ENS par la voix d'Alain Coulon prétend que le personnel est d'accord avec ce texte et qu'il n'y a pas de problème. Le report est refusé par le DGE-SIP.

Vote (SP) : 0 abstention, 1 pour, 15 contre (dont le Sgen-CFDT).

Projet d'arrêté portant suppression d'instituts à l'université de Clermont-Ferrand I. Les deux instituts en question sont l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et l'Institut universitaire professionnalisé (IUP) de management et gestion des entreprises. Le Snesup demande si ce choix est guidé par l'intérêt des étudiants ou si ce n'est pas plutôt un simple choix budgétaire. Pour l'université, c'est seulement dans l'intérêt des étudiants car ce choix génère des coûts. Pour la CGT, la disparition d'un IPAG est dommageable car il permet à des étudiants en sciences humaines d'accéder aux concours de l'administration générale. Selon le président de l'université cet accès sera maintenu dans la nouvelle UFR. Les étudiants soutiennent ce projet.

Vote (SP) : 4 abstentions, 14 pour (dont Sgen-CFDT), 0 contre.

Projet d'arrêté portant création d'un institut à l'université Toulouse-II – Institut Supérieur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation (Isthia). L'Isthia n'est pas véritablement une création, mais une transformation du Centre d'études du tourisme et des industries de l'accueil (Cetia). Le Snesup interroge le directeur du Cetia sur l'utilité de la demande d'un statut déroga-

toire, pourquoi pas une UFR ? La réponse faite par le directeur est que le Cetia est pluridisciplinaire, très ouvert sur les milieux socioprofessionnels, qu'il a des partenariats internationaux (700 étudiants sont hors de France), c'est un dispositif très complexe. Les étudiants demandent si, avec le passage à un institut, il y aura mise en place d'une sélection entre L2 et L3 ; le directeur répond que cette sélection existe déjà au Cetia et qu'elle sera maintenue.

Vote (SP) : 3 abstentions, 15 pour (dont Sgen-CFDT), 0 contre.

La séance est maintenant présidée par E. Piozin.

Projets de créations de BTS

Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « tourisme ». Ce BTS « tourisme » remplace les BTS « animation et gestion touristiques locales » et « vente et productions touristiques ». Selon le Snesup, ce diplôme étant créé à partir de la fusion de deux BTS, il pourrait proposer plusieurs options. Selon le Medef, le référentiel de ce diplôme est très bon. Il demande quel est le taux d'insertion professionnelle pour les BTS actuels. 25 à 30% des étudiants poursuivent en licence professionnelle. Pour le Snesup, la première langue étrangère ne devrait pas être obligatoirement l'anglais. La réponse donnée est la suivante : il y a deux langues obligatoires sans hiérarchie avec l'anglais parmi ces deux langues.

Vote (SP) : 0 abstention, 16 pour (dont Sgen-CFDT), 0 contre.

Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « professions immobilières ». Il remplace le BTS « professions immobilières » créée par arrêté du 7 septembre 2000. La rénovation de ce diplôme est apparue nécessaire du fait de la forte évolution de la profession. Le taux de réussite du BTS actuel est faible, 58%. La raison est qu'il comprend de la formation continue.

Vote (SP) : 0 abstention, 17 pour (dont Sgen-CFDT), 0 contre.

Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design graphique ». Ce BTS a deux options : option A « Communication et médias imprimés » ; option B « Communication et médias numériques ». Il remplace le BTS « communication visuelle ». Cette nouvelle forme est proposée pour répondre à l'évolution des métiers. Les représentants étudiants demandent pourquoi la durée du stage prévue est si courte, de 4 à 6 semaines. On leur répond qu'elle peut être plus longue si l'entreprise le souhaite.

Vote (SP) : 0 abstention, 15 pour (dont Sgen-CFDT), 0 contre.

Programmes des Classes Prépas (CPGE)

Projet d'arrêté relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2012-2013. Le thème choisi cette année est « la parole ». Parmi les trois œuvres proposées : « Romance sans parole » de Verlaine. Ce choix a été fait par le groupe de philosophie et le groupe de lettres. Un membre du groupe de philosophie a demandé à être invité à la réunion du Cneser pour dénoncer, selon le groupe de philosophie, un mauvais choix concernant l'œuvre de Verlaine. Selon eux, le texte est inapproprié, il est court et déséquilibré par rapport aux autres œuvres, c'est un « non thème ». Le groupe de philosophie demande à ce qu'il y ait une nouvelle réunion pour choisir une autre œuvre. Cette proposition n'est pas acceptée.

Vote (SP) : 2 abstentions, 9 pour (dont Sgen-CFDT), 5 contre, 1 ne prend pas part au vote.

Projets d'arrêtés

- fixant le thème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économique et commerciale pour l'année 2012-2013.

- relatif au programme de géographie des classes préparatoires de seconde année des voies biologie, chimie, physique, sciences de la terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année 2012-2013.

Vote sur chacun de ces textes (SP) : unanimité pour.

Reconnaissance de BTS dans des établissements privés.

Ces deux projets ont des destins opposés, le premier étant accepté et le 2ème refusé.

Projet d'arrêté relatif à la demande de reconnaissance par l'Etat présentée par l'École AFBB à Paris, pour la formation BTS bio analyses et contrôle.

Vote (SP) : 0 abstention, 10 pour (dont Sgen-CFDT), 7 contre.

Projet d'arrêté relatif à la demande de reconnaissance par l'Etat présentée par EPSECO de Bayonne pour les formations BTS banque et BTS Management des unités commerciales.

Vote (SP) : 3 abstentions, 4 pour, 7 contre (dont Sgen-CFDT).

Délivrance de diplômes à Bac+5 avec reconnaissance de l'État dans des établissements privés

Là aussi, des destins opposés pour ces deux projets.

Projet d'arrêté autorisant l'école supérieure de journalisme de Lille à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Vote (SP) : 0 abstention, 13 pour (dont le Sgen-CFDT), 0 contre.

Projet d'arrêté autorisant Sciences Com de Nantes à délivrer un diplôme intitulé « Responsable communication et médias », visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Vote (SP) : 1 abstention, 1 pour, 13 contre (dont le Sgen-CFDT).

Textes sur les études de santé

Il s'agit de plusieurs textes qui sont tous approuvés à l'unanimité par la Section permanente (SP) et/ou la Commission scientifique permanente (CSP) :

- Projet d'arrêté habilitant l'université de Limoges à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste (SP) ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine (CSP et SP) ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisés de pharmacie (CSP et SP) ;
- Projet d'arrêté portant organisation pour l'internat en pharmacie de la répartition des postes de l'affectation des internes et du déroulement des stages particuliers (CSP et SP) ;
- Projet d'arrêté portant organisation et programme du concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de postes (CSP et SP).

Cahier des charges de la formation des personnels d'éducation

Ce dernier point, qui concerne l'examen d'un projet d'arrêté fixant le cahier des charges de la formation des professeurs, documentalistes et conseillers d'éducation, se déroule sous la présidence de P. Hetzel. Le ministère ayant refusé de reporter ce projet à une prochaine réunion du Cneser pour qu'il puisse y avoir un travail de réflexion et de concertation, une discussion s'engage entre le ministère et les membres du Cneser. Le Sgen-CFDT, le Snesup et la CGT demandent une interruption de séance suite à laquelle ces organisations font une déclaration pour signifier leur mécontentement vis-à-vis du ministère : elles se sont retirées de la salle sans prendre part au vote. L'Unsa, le SNPRES-FO, l'Unef, la Fage, Autonome Sup, la CPU, la Sages et le représentant de QSF à titre personnel (car il n'avait pas de mandat pour cela) se sont joints à cette déclaration.

Thierry Côme et Marie-Christine Record

Déclaration commune

(Snesup, CGT, FERC Sup CGT, UNEF, FAGE, Autonome Sup, FO SNPRES, Unsa, Sgen-CFDT, CPU, Sages, le représentant de QSF à titre personnel)

A la veille d'échéances électorales déterminantes, le gouvernement avance au pas de charge. Figure à l'ordre du jour du CNESER du 19 mars le projet d'arrêté fixant le cahier des charges de la formation des professeurs, documentalistes et conseillers d'éducation. Il présente aussi, sans aucune concertation, un nouveau cahier des charges de la formation des enseignants profondément remanié.

Dans ses grandes lignes, le texte soumis au CNESER reprend, en s'appuyant en grande partie sur le contenu des notes et circulaires écrites depuis 2009, la logique de la contre-réforme gouvernementale, combattue par la quasi totalité des communautés universitaires ou éducatives.

Alors que de multiples rapports (dont ceux du Comité de Suivi Master et de la Cour des Comptes) dénoncent les conséquences négatives de sa réforme, tant pour les nouveaux enseignants que pour les élèves, le MESR confirme sa volonté de poursuivre ses choix en matière de la formation des enseignants.

Il est remarquable, étant donné l'importance d'un tel sujet, qu'à moins de quatre jours ouvrés avant le CNESER du 19 mars, nous ne disposions toujours pas du projet d'arrêté et du cahier des charges et que l'examen de ce point soit rejeté en fin d'une séance particulièrement chargée. La stratégie de l'urgence ainsi mise en œuvre est-elle destinée à en faciliter l'adoption ?

Les conseillers du CNESER ne peuvent être tenus pour responsables de l'impréparation du gouvernement et ainsi placés au pied du mur.

Les organisations signataires demandent solennellement, que ce point soit immédiatement retiré de l'ordre du jour de la séance du CNESER du 19 mars.

CNU

COMPTES RENDUS DES SESSIONS DE QUALIFICATION DES SECTIONS 5 ET 11

SECTION 5 - SCIENCES ÉCONOMIQUES

Qualifications MCF

Globalement, la session s'est bien passée et le pourcentage de qualification est en hausse avec 190 qualifiés (60,7%) sur les 313 dossiers analysés. Il y avait de plus 62 dossiers non reçus. Donc 375 inscrits en tout sur Antarès, ce qui fait 50,9% de qualifiés sur l'ensemble. Le taux de convergence des deux rapporteurs était de l'ordre de 85%, ce qui est très élevé et fait apparaître des critères assez convergents et partagés par les rapporteurs.

Pas de motion sur l'évaluation, mais une réunion d'une journée sur cette question est programmée en mars avec les suppléants.

Dans le cadre de cette session seuls les titulaires ont travaillé, mais il est prévu que tout le monde (titulaires + suppléants) travaillent sur les promotions au mois de mai.

En tant que membre du bureau, j'ai trouvé l'atmosphère relativement sereine. Seuls les locaux de Levallois laissaient à désirer (taille, localisation, acoustique).

Edwin Le Héron

SECTION 11 – LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES

Qualifications MCF

258 dossiers enregistrés sur Antarès, parmi lesquels 39 n'ont pas été examinés (non parvenus, irrecevables, renoncements), soit 15,1 % des dossiers.

64 non qualifiés (y compris hors section), soit 24,8 % de l'ensemble des dossiers et 29,2 % des dossiers examinés.

155 qualifiés (dont 20 requalifications – 12,9 %), soit 60,1 % de l'ensemble des dossiers et 70,8 % des dossiers examinés. Parmi les qualifiés, il y a 111 femmes (71,6 %) et 44 hommes (28,4 %).

Christophe Gillissen

CARRIÈRE DES PRAG ET PRCE : UN SITE UNIQUE SGEN +

La CAPN 2012 de changement d'échelon des agrégés a eu lieu du 21 au 23 février 2012.

Tous les collègues qui ont créé un fiche sgen+ ont eu un retour personnalisé par courriel. Nous vous rappelons l'importance de ces fiches pour faciliter le suivi des dossiers (voir modalités plus bas).

Pour lire le compte rendu de la CAPN et consulter les barres d'avancement d'échelon des Prag, voir http://www.sgen-cfdt-plus.org/article.php3?id_article=699

Pour connaître le calendrier des prochaines CAPN ayant pour objets les listes d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés et les promotions à la hors classe des Prag :

http://www.sgen-cfdt-plus.org/article.php3?id_article=324

Pour remplir en ligne une fiche syndicale afin d'être suivi et informé par les élus du Sgen-CFDT

Cela se fait en deux étapes sur le site de suivi de carrière sgen+ :

http://www.sgen-cfdt-plus.org/article.php3?id_article=1

- 1) aller sur ce site pour créer un compte,
- 2) ensuite, utiliser ce compte pour établir une fiche syndicale d'avancement d'échelon.

Par cette fiche, vous êtes certain-e-s que les élu-e-s vont suivre votre dossier, vérifier les notes que vous aurez données, vérifier si vous êtes promu-e ou non, et ensuite vous apporter la réponse.

Il n'est pas du tout obligatoire d'être syndiqué-e pour bénéficier de ce suivi, mais si vous fournissez ces informations à des non syndiqué-e-s, vous devez leur préciser que le syndicat ne fonctionne qu'avec les cotisations de ses adhérent-e-s.

Didier Parizot et Pascal Petit

HOMMAGE À MICHÈLE FARDEAU

Michèle Fardeau, professeure émérite de sciences économiques à Paris I, vient de nous quitter. Tout au long de sa carrière, commencée au sein de la Faculté de droit de Paris avant 1968, puis à Paris I, elle a été une membre active de la section Sgen-CFDT. Sa conception du rôle d'un enseignant-chercheur était parfaitement en accord avec les positions du Sgen-CFDT qui a toujours considéré à part égale d'importance nos trois missions interdépendantes d'enseignement, de recherche et de gestion de nos institutions universitaires.

Enseignante hors pair, chaleureuse et très pédagogue, Michèle Fardeau a su, à Clermont, Paris-Sud et Paris I, attirer de nombreux étudiants vers l'économie de la santé, dont elle a été l'infatigable promotrice. Bon nombre d'entre eux ont réalisé de brillantes carrières universitaires ou occupé d'importantes fonctions au sein de l'administration de la santé. En effet, dès la création des premiers diplômes universitaires professionnels (les DESS), elle avait créé un DESS d'administration et gestion de la santé. Avec le même esprit d'innovation, elle a organisé les premiers cours d'économie de la santé destinés au personnel médical.

Cette volonté d'un travail pluridisciplinaire et sa conception de l'économie ouverte aux autres disciplines l'ont conduite à être la cheville ouvrière, en 1965, d'une des premières équipes de recherche universitaire associant étroitement l'économie et le social (le séminaire Goetz-Girey). Cette

équipe, associée au CNRS dans les années soixante-dix sous le nom de Laboratoire d'économie sociale, a longtemps été dirigée par Michèle Fardeau qui y a développé les recherches en économie de la santé, discipline alors fort novatrice. Ultérieurement, elle a monté une unité mixte Inserm-CNRS entièrement consacrée à ce domaine de la recherche. Durant toutes ces années et dans le même esprit d'ouverture, elle a activement participé à l'Association d'économie sociale (AES).

Convaincue que l'Université devait être gérée par les universitaires, elle a, à son tour en tant qu'élue Sgen-CFDT, malgré les activités évoquées ci-dessus et les responsabilités d'une mère de famille de quatre enfants, accepté la direction de la grosse UFR de sciences économiques de Paris I avant, dans les années quatre-vingt, d'assurer les fonctions de Directeur scientifique des SHS au CNRS.

Michèle, tes compagnons de travail et de militantisme comme ceux que tu as formés n'oublieront pas l'exemple que tu leur as donné d'une universitaire dévouée aux personnes et ouverte aux divers courants de la recherche scientifique.

*Michel Vernières
Professeur émérite à Paris I
Ancien membre de la CE du Sgen-CFDT
(enseignement supérieur)*

JORF n°0069 du 21 mars 2012

37 Arrêté du 2 mars 2012 modifiant l'arrêté du 28 mars 2011 relatif à la procédure d'inscription après deux refus sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle et de professeur du Muséum national d'histoire naturelle par les groupes du Conseil national des universités

38 Arrêté du 2 mars 2012 relatif au nombre d'emplois offerts pour l'année 2012 au concours réservé aux maîtres de conférences et aux enseignants-chercheurs assimilés ayant exercé les fonctions de président d'université

39 Arrêté du 13 mars 2012 modifiant l'arrêté du 23 février 2010 portant répartition des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur

JORF n°0070 du 22 mars 2012

28 Arrêté du 2 mars 2012 portant désignation des universités chargées d'organiser la procédure d'obtention des diplômes d'études spécialisées complémentaires en médecine de groupe I par validation de l'expérience professionnelle

JORF n°0071 du 23 mars 2012

34 Arrêté du 21 février 2012 fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection et pris pour l'application de l'article 10-1 du décret n° 92-1178 du 2 novembre 1992 portant statut du corps des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle et du corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle

JORF n°0072 du 24 mars 2012

91 Décret du 23 mars 2012 portant nomination du président de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) - M. Bournigal (Jean-Marc)

92 Arrêté du 1er mars 2012 relatif à la nomination des membres du jury prévu à l'article 46-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences en application de l'arrêté du 23 janvier 2012

JORF n°0074 du 27 mars 2012

33 Arrêté du 14 février 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

34 Arrêté du 24 février 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Institut national de la recherche agronomique

JORF n°0075 du 28 mars 2012

32 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants des bibliothèques

33 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés

34 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires

JORF n°0076 du 29 mars 2012

52 Arrêté du 20 février 2012 relatif aux modalités de recrutement des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle et des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle

53 Arrêté du 2 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2e classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

54 Arrêté du 2 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2e

classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

55 Arrêté du 2 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours internes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

56 Arrêté du 2 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours internes pour le recrutement d'assistants ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

57 Arrêté du 2 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2e classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

JORF n°0077 du 30 mars 2012

63 Arrêté du 8 mars 2012 portant création de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des bibliothécaires assistants spécialisés

94 Décret du 29 mars 2012 portant nomination du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - M. Mucchielli (Jean-Louis)

JORF n°0078 du 31 mars 2012

94 Décret n° 2012-435 du 29 mars 2012 modifiant le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine

95 Arrêté du 12 mars 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels enseignants des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et des personnels enseignants de médecine générale

96 Arrêté du 12 mars 2012 relatif à la commission de dérogation prévue au 2° de l'article 7 du décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 modifié relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales

97 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

98 Décision du 12 mars 2012 portant délégation de signature (direction générale pour la recherche et l'innovation)

131 Arrêté du 13 mars 2012 portant nomination des présidents des jurys des premiers concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

132 Arrêté du 19 mars 2012 relatif à la composition de l'instance nationale chargée de la procédure spécifique d'avancement de grade des enseignants-chercheurs

JORF n°0081 du 4 avril 2012

56 Arrêté du 21 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2e classe et fixant le nombre de postes offerts à ces recrutements

57 Arrêté du 23 mars 2012 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

JORF n°0082 du 5 avril 2012

151 Avis de vacance des fonctions de directeur des études de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA)

JORF n°0083 du 6 avril 2012

37 Décret n° 2012-455 du 4 avril 2012 modifiant le décret n° 2008-974 du 18 septembre 2008 relatif aux bourses et aides financières accordées aux étudiants relevant du ministère de l'enseignement supérieur

79 Arrêté du 7 mars 2012 portant nomination au conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

JORF n°0084 du 7 avril 2012

43 Arrêté du 26 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture du recrutement d'un magasinier des bibliothèques de 2e classe par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)

66 Arrêté du 13 mars 2012 portant nomination à la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

JORF n°0085 du 8 avril 2012

16 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

17 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs d'études à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

18 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'assistants ingénieurs à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

19 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours externes pour le recrutement de techniciens de la recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

20 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'un assistant ingénieur à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

21 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'un ingénieur d'études à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

22 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'un ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

23 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche hors classe

24 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 1re classe

25 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts au concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2e classe

26 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études

27 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs

28 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure

29 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale

30 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe

31 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2e classe par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)

32 Arrêté du 29 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2e classe

JORF n°0086 du 11 avril 2012

55 Arrêté du 27 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs d'études à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

56 Arrêté du 27 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

57 Arrêté du 27 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours internes pour le recrutement d'assistants ingénieurs à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

58 Arrêté du 27 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours internes pour le recrutement de techniciens de la recherche à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

59 Arrêté du 28 mars 2012 relatif au dossier technique demandé pour les utilisations confinées d'organismes génétiquement modifiés prévu aux articles R. 532-6, R. 532-14 et R. 532-26 du code de l'environnement

84 Arrêté du 26 mars 2012 portant nomination des membres du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion en science politique pour l'année 2012

JORF n°0087 du 12 avril 2012

39 Arrêté du 19 mars 2012 fixant pour les années 2012, 2013 et 2014 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

40 Décision du 4 avril 2012 portant délégation de signature (direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et direction générale pour la recherche et l'innovation)

JORF n°0087 du 12 avril 2012

39 Arrêté du 19 mars 2012 fixant pour les années 2012, 2013 et 2014 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

JORF n°0088 du 13 avril 2012

59 Arrêté du 4 avril 2012 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès du groupement d'intérêt public Agence Europe éducation formation France

Arrêté du 2 mars 2012 modifiant l'arrêté du 28 mars 2011 relatif à la procédure d'inscription après deux refus sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités par les groupes du Conseil national des universités

60 Arrêté du 4 avril 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public Campus France : Jean-Louis Muchielli, Roger Genet, Christine Gavini-Chevet

JORF n°0089 du 14 avril 2012

33 Arrêté du 14 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 des recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2e classe par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) (rectificatif)

34 Arrêté du 29 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'assistants ingénieurs à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (rectificatif)

65 Arrêté du 13 avril 2012 portant nomination au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé

JORF n°0090 du 15 avril 2012

18 Décret n° 2012-487 du 13 avril 2012 modifiant le décret n° 2007-382 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Paris-Est »

JORF n°0093 du 19 avril 2012

41 Décret du 17 avril 2012 portant nomination du directeur de l'Ecole normale supérieure - M. Mézard (Marc)

42 Arrêté du 10 avril 2012 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre : Olivier Faron

JORF n°0094 du 20 avril 2012

30 Arrêté du 6 avril 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école, et fixant le nombre de postes offerts à ce concours

JORF n°0095 du 21 avril 2012

44 Arrêté du 5 avril 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « professions immobilières »

45 Arrêté du 5 avril 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design graphique », option A « communication et médias imprimés », option B « communication et médias numériques »

46 Arrêté du 5 avril 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « tourisme »

70 Arrêté du 20 avril 2012 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre : Julien Guitard

Parution, enfin au journal officiel du jeudi 26 avril, du décret instituant des CHSCT dans les établissements d'enseignement supérieur. Une bataille avait été menée par le Sgen-CFDT sur ce décret, au CCHS du 18 octobre et au CTPMESR du 19 décembre, pour que des réunions puissent se tenir de manière élargie aux représentants des usagers, pour l'examen de questions susceptibles d'avoir des conséquences directes sur les usagers au regard des risques auxquels ils peuvent être exposés, ces réunions ne rentrant pas dans le contingent des trois réunions obligatoires par an.

Décret n°2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747644&dateTexte=&categorieLien=id>

BO n°11 du 15 mars 2012

Nouvelle bonification indiciaire : Liste des emplois bénéficiaires à l'administration centrale du MENJVA et du MESR : modification arrêté du 10-2-2012 (NOR > MENA1200064A)

Jurys de concours - Nomination des jurys de l'Institut universitaire de France

arrêté du 16-2-2012 (NOR > ESRS1200065A)

SP2-ESR-15-3-2012

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires, notamment écoles supérieures de commerce et de gestion, autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1200056X

note du 15-2-2012

ESR - DGESIP A MESESP

Préambule

Ce Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche spécial vise à assurer une meilleure connaissance des établissements privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment des écoles supérieures de commerce et de gestion.

BO n°12 du 22 mars 2012

Nominations au conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble

arrêté du 22-2-2012 (NOR > ESRS1200071A)

Nominations : Herni Monts, Jean-Pierre Chardon

Directeur de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (Ensaia)

arrêté du 23-2-2012 (NOR > ESRS1200074A)

Nomination : Michel Fick

Directeur de l'école d'ingénieurs de l'université de Caen Basse-Normandie (Esix Normandie)

arrêté du 23-2-2012 (NOR > ESRS1200075A)

Nomination : David Houivet

Administrateur provisoire de l'école d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale

arrêté 8-3-2012 (NOR > ESRS1200057A)

Nomination : Mohammed Benjelloun

Administrateur provisoire de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'université de La Réunion : Fabrice Lemaire

arrêté du 8-3-2012 (NOR > ESRS1200093A)

Vacance de fonctions : Directeur de l'IUFM de l'université de La Réunion

avis du 13-3-2012 (NOR > ESRS1200094V)

BO n° 13 du 29 mars 2012

Convention de coopération entre le MENJVA, le MESR, le MAAPRAT et la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution convention du 23-12-2011 (NOR > MENE1100598X)

Nomination des représentants à la commission centrale d'action sociale

arrêté du 21-2-2012 (NOR > MENA1200075A)

Nomination de la présidente de la commission consultative prévue à l'article 16 du décret n° 71-376 du 13 mai 1971

arrêté du 6-3-2012 (NOR > ESRS1200090A) : Suzy Halimi (commission consultée par le ministre de l'enseignement supérieur pour établir des dispositions d'évaluation linguistique de façon à dispenser d'examen de langue française certains ressortissants étrangers candidats à une première inscription en 1er cycle universitaire)

Nomination au comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire

arrêté du 5-3-2012 (NOR > ESRH1200091A) : Jean-Philippe Cassar (en remplacement de Jocelyne Simbille), liste Sgen-CFDT

Nomination de nouveaux membres et composition du Cneser statuant en matière disciplinaire

note du 20-2-2012 (NOR > ESRS1200089X)

Vacances de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées

avis du 7-3-2012 (NOR > ESRs1200088V)
Directeur de l'IUFM de l'université Lyon 1
avis du 12-3-2012 (NOR > ESRs1200092V)

BO n° 14 du 5 avril 2012

CHSCT d'administration centrale des MENJVA et MESR : Création
arrêté du 21-2-2012 - J.O. du 6-3-2012 (NOR > MENA1129524A)

Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire
Liste et réglementation : modifications
arrêté du 8-3-2012 (NOR > ESRs1200095A)

Nominations au conseil d'administration de l'Onisep
arrêté du 12-3-2012 (NOR > MENF1200108A)

Nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique : Roger Genet
arrêté du 23-3-2012 (NOR > ESRs1200097A)

Nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche : Roger Genet
arrêté du 23-3-2012 (NOR > ESRR1200098A)

Vacance de fonction
Directeur de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENSGTI)
avis du 14-3-2012 (NOR > ESRs1200096V)

Vacance de postes
Assistants en droit, histoire, littérature, sociologie et philosophie pour les collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Petersbourg
avis du 16-3-2012 (NOR > ESRC1200099V)

BO n° 15 du 12 avril 2012

Désignation des délégués de zone de défense et de sécurité et organisation territoriale de la défense et de la sécurité dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche
arrêté du 12-3-2012 - J.O. du 21-3-2012 (NOR > MENN1206414A)

Organisation de la mission de sécurité et de défense au sein des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche
circulaire n° 2012-046 du 12-3-2012 (NOR > MENN1206405C)

Attribution du grade de licence au bénéfice des titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique
arrêté du 19-3-2012 (NOR > ESRs1200105A)

Compte rendu de la réunion du CCHS compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche
réunion du 18-10-2011 (NOR > ESRs1200103X)

Nomination à la Commission nationale de l'expérimentation animale : Marie-Christine le Gal
arrêté du 12-1-2012 (NOR > ESRR1200104A)

Désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
arrêté du 15-3-2012 (NOR > ESRH1200106A)

BO n° 16 du 19 avril 2012

Propriété intellectuelle
Utilisation des livres, de la musique imprimée, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche
protocole d'accord du 1-2-2012 (NOR > MENJ1200116X)

Contractualisation
Contrats pluriannuels passés entre l'État et certains établissements d'enseignement supérieur
arrêté du 17-2-2012 (NOR > ESRs1200066A)

Grade de master
Attribution aux titulaires de diplômes délivrés par l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine
arrêté du 28-3-2012 (NOR > ESRs1200134A)

Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis
Création
arrêté du 16-2-2012 - J.O. du 23-3-2012 (NOR > MENG1135335A)

CHSCT de l'Inra
Création
arrêté du 24-2-2012 - J.O. du 27-3-2012 (NOR > ESRH1201534A)

CHSCT de l'Inria
Création
arrêté du 14-2-2012 - J.O. du 27-3-2012 (NOR > ESRH1203102A)

Délégation de gestion
Déconcentration des actes de gestion relatifs à la carrière des enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche
circulaire n° 2012-0004 du 19-3-2012 (NOR > ESRH1206678C)

Conseils, comités et commissions
Nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : Gilles Gudin de Vallerin
arrêté du 20-3-2012 (NOR > ESRs1200113A)

Jurys de concours
Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique
arrêté du 26-3-2012 (NOR > ESRH1200123A)
arrêté du 27-3-2012 (NOR > ESRH1200132A)

Nomination
Inspecteur santé et sécurité au travail dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que dans les locaux de l'administration centrale du MENJVA et du MESR : Patrick Rieux
arrêté du 21-3-2012 (NOR > ESRH1200107A)

Vacance de fonctions
Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers
avis du 30-3-2012 (NOR > ESRs1200115V)